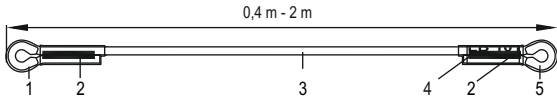
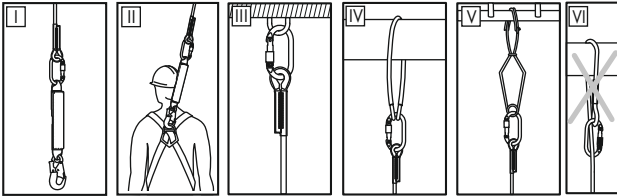
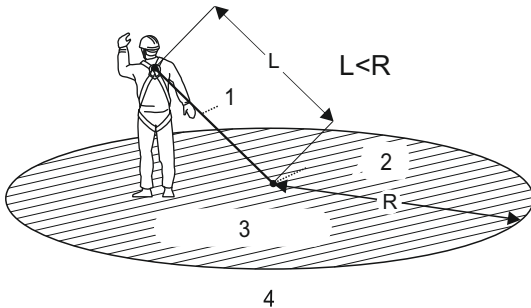


A**HarnaisPro****CE 0082****EN 354:2010****FR Longe de sécurité****B****C**

- 1 — longe de sécurité
- 2 — **HPLB121XX**
- 3 — longueur: x,x m
- 4 — numéro de série: **XXXXXXX**
- 5 — mois et année de fabrication: **MM.RRRR**
- 6 — **EN 354:2010**
- 7 —
- 8 — **CE 0082**
- 9 — **HarnaisPro**

D**E**

FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

A. DESCRIPTION

- La longe de sécurité peut être utilisée en tant que composant de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur conformément à la norme EN 354. Le sous-ensemble de liaison et d'amortissement, se composant d'une longe de sécurité universelle reliée à un absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355, connecté à un harnais de sécurité conforme à la norme EN 361 et relié à un point structurel fixe conformément à la norme EN 795 constitue un équipement complet de base protégeant contre les chutes de hauteur.
- La longe de sécurité peut être utilisée en tant que composant de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur, afin de limiter les mouvements de l'utilisateur, en évitant qu'il se retrouve en position où il existe un risque de chute de hauteur.

Longes d'une longueur fixe

La longe d'une longueur fixe est fabriquée en corde tressée de polyester avec, sur les deux extrémités, des cosses en matière plastique.

Diamètres de la longe :

- Ø10,5 mm
- Ø12 mm
- Ø14 mm

B. MARQUAGE

1. nœud avec cosse
2. couture
3. corde tressée polyester
4. étiquette
5. nœud avec cosse

C. MARQUAGE

1. type de dispositif
2. numéro de référence*
3. longueur
4. numéro de série de la longe
5. mois et année de fabrication
6. numéro et année d'établissement de la norme européenne relative à la longe
7. attention : lire attentivement le mode d'emploi avant toute utilisation
8. marquage CE et numéro de l'organe notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication
9. marque du fabricant ou du distributeur

*) xx - indication de la longueur du dispositif
par exemple : xx = 05 - longueur 0,5 m
xx = 20 - longueur 2,0 m

D. UTILISATION DE LA LONGE DE SÉCURITÉ EN TANT QUE SOUS-ENSEMBLE DE LIAISON ET D'AMORTISSEMENT (EN 354)

1. Un des mousquetons de la longe doit être connecté à l'absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355 – fig. 1. Utiliser des mousquetons conformes à la norme EN 362.
2. Le sous-ensemble de liaison et d'amortissement formé de cette manière est à connecter, à l'aide du mousqueton de l'absorbeur d'énergie, à la boucle d'attelage qui se trouve sur l'avant ou l'arrière du harnais de sécurité, marquée de la lettre A majuscule – fig. II.
3. Le deuxième mousqueton de la longe est à connecter au point structurel fixe de votre choix possédant une résistance min. de 12 kN.
 - directement - fig. III
 - à l'aide d'un élément d'ancrage supplémentaire conformément à la norme EN 795 ou EN 362 – fig. IV et V
 - il est interdit d'utiliser la longe en tant que nœud coulant – fig. VI

ATTENTION : La longueur totale du sous-ensemble – de l'absorbeur d'énergie, de la longe de sécurité, des mousquetons et des éléments d'ancrage ne peut pas dépasser 2 m.

Il est interdit d'utiliser la longe de sécurité seule (sans absorbeur d'énergie) en tant qu'équipement de protection contre les chutes de hauteur.

Sans absorbeur d'énergie, la longe de sécurité ne peut être utilisée qu'en tant que dispositif de maintien au travail – servant à maintenir en place l'utilisateur pendant le travail ou bien en tant que longe limitant les mouvements de l'utilisateur et l'empêchant de se retrouver dans la zone où il existe un risque de chute.

REMARQUES :

- Pour bien déterminer l'espace sous le poste de travail nécessaire pour assurer la sécurité, il faut prendre en compte la longueur de la longe en tant qu'élément supplémentaire qui allonge la hauteur de la chute.
- En cas de risque de chute, l'utilisateur doit minimiser le relâchement de la longe.
- L'utilisateur doit éliminer tous les risques liés à la situation (par exemple faire en sorte que le dispositif ne puisse pas se nouer autour de son cou), pour s'assurer qu'il ne sera pas étranglé par la longe en cas de chute.
- L'utilisateur doit éviter de passer la longe entre différents éléments de la construction et le risque de tomber sur un bord tranchant (par exemple le bord d'un toit).
- La longe peut être utilisée à une température allant de -45°C à 50°C.
- Il ne faut pas utiliser deux longes en même temps (en parallèle) avec des absorbeurs d'énergie.
- L'extrémité libre de la longe double avec absorbeur d'énergie ne doit pas être connectée au harnais.

E. UTILISATION DE LA LONGE DE SÉCURITÉ EN TANT QUE LONGE DE RETENUE

1. Longe de sécurité
2. Point d'ancrage
3. Zone de travail
4. Zone avec risque de chute de hauteur

La longe de sécurité peut être utilisée en tant que composant de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur par la limitation des déplacements de l'utilisateur protégé par le dispositif de telle manière qu'il ne se retrouve pas dans un endroit ou une position où il existe un risque de chute de hauteur.

Le système de retenue ne peut pas être utilisé en tant que système de protection contre les chutes de hauteur dans les situations qui exigent un support à l'aide d'un dispositif de maintien de l'utilisateur (par exemple, pour le protéger contre le glissement ou la chute). Tout dispositif disponible de maintien de l'utilisateur (harnais, ceinture, baudrier-cuissard) peut être utilisé dans les systèmes de retenue. La longueur de la longe de retenue (L) doit être inférieure à la distance entre le point d'ancrage et l'endroit où peut se produire une chute de hauteur.

ATTENTION :

Avant d'entamer le travail ainsi que pendant le travail, il faut s'assurer que les connexions entre les différents éléments d'ancrage sont stables. Les mousquetons doivent être fermés et protégés par le mécanisme prévenant toute ouverture accidentelle.

IL EST INTERDIT D'UTILISER LA LONGE DE SÉCURITÉ À DES FINS AUTRES QUE CELLES QUI SONT VISÉES DANS LE MODE D'EMPLOI.

F. CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à commencer par le premier jour d'utilisation, le dispositif doit être soumis à un contrôle périodique. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par une personne compétente, possédant le savoir nécessaire et formée en matière de contrôles périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influencer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

G. DURÉE DE VIE MAXIMALE

Le dispositif peut être utilisé pendant 10 ans à compter de la date de sa fabrication.

ATTENTION : La durée d'utilisation maximale dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, en contact fréquent avec l'eau, des bords tranchants, en températures extrêmes ou en contact avec des substances abrasives, peut nécessiter la mise au rebut même après une seule utilisation.

H. MISE AU REBUT

Le harnais doit être immédiatement mis au rebut et détruit de manière permanente s'il a servi à arrêter une chute, s'il n'a pas réussi le contrôle périodique ou s'il existe le moindre doute quant à sa fiabilité.

